

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2021

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 4154)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 680

présenté par
M. Matras

ARTICLE 18 BIS

À l'alinéa 20, substituer au mot :

« restent »,

le mot :

« sont ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.